

La réforme de la législation française en matière d'usure facilite-t-elle l'accès au crédit des micro-entreprises ?

Jean-Guillaume Ditter^a, Laurence Attuel-Mendes^b, Arvind Ashta^b

^a *Département Management, Groupe ESC Dijon Bourgogne, BP 50608 – 21006 Dijon cedex**

^b *Département Finance, Groupe ESC Dijon Bourgogne, BP 50608 – 21006 Dijon cedex*

Received May 2008, accepted .

* auteur à qui envoyer la correspondance, corresponding author

Abstract

The limits of French dirigiste model in a globalized economy, reflected in low growth and high unemployment levels, led France to seek a new a source of dynamism in entrepreneurship. Yet, entrepreneurial adventures require funding that banks do not necessarily wish to provide due to high risk. In addition, successful small entrepreneurs may still be excluded from if the credit rate is capped by law. In parallel, the growth of microfinance worldwide has shown that innovative techniques are likely increase the availability of credit, without disproportionately increasing risks. However, this growth of access to credit may not materialise if credit rates remain capped by laws, as has long been the case in France.

This article outlines the legislative changes that have occurred in France in the last five years, focusing mainly on the usury laws. It puts these legislative developments in the context of social economy model of Western Europe compared to those in a number of developed countries. It also examines whether these reforms have been accompanied by the desired impact. Finally, it explores lege feranda legislative developments that could complement this process of modernization French credit legislation.

Résumé

Les limites du modèle dirigiste français dans une économie mondialisée, que reflètent une croissance faible et un taux de chômage élevé, ont mené la France à rechercher dans la création d'entreprises une source de dynamisme. Or les aventures entrepreneuriales, nécessairement risquées, nécessitent des financements que les banques ne souhaitent pas nécessairement supporter. En outre, les petits entrepreneurs qui réussiraient tout de même à recevoir un financement se trouvent au final encore rationnés à la marge si le taux de crédit est plafonné par la législation. En parallèle, la croissance de la microfinance dans le monde a montré que les techniques innovatrices peuvent augmenter la disponibilité de crédit, sans augmenter indûment le risque. Néanmoins, cette croissance de l'accès au crédit peut ne pas se concrétiser si les taux de crédit restent plafonnés par des lois régissant l'usure, comme cela a longtemps été le cas en France.

Cet article retrace les changements législatifs qui sont survenus en France dans les cinq dernières années, en se concentrant principalement sur les lois d'usure et certaines autres barrières au crédit. Il place ces évolutions législatives dans la perspective du modèle d'économie sociale de l'Europe occidentale en comparaison de celles dans un certain nombre de pays développés. Il examine également si ces réformes ont été accompagnées de l'impact désiré. Finalement, il explore de lege feranda les évolutions législatives qui pourraient compléter ce processus de modernisation du droit français du crédit.